



COMMUNE DE NANTHEUIL
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2021
PROCES VERBAL

**Nombre de
conseillers en
exercice : 15**

PRESENTS : 12

VOTANTS : 13

(+ 2 pouvoirs
- Matthieu DOOM)

ABSENT : 1

L'an Deux Mille vingt et un, le mercredi 17 février à 18h30, le Conseil Municipal de NANTHEUIL (24800), s'est réuni en session ordinaire en la salle culturelle Le Nantholia sous la présidence de Madame Bernadette LAGARDE, Maire de Nantheuil.

PRESENTS : LAGARDE Bernadette, CHIPEAUX Raphaël, DOOM Matthieu (arrivée à 20h pour les questions diverses), GREGOIRE Patricia, BLANCHARD Doris, MAUROUX Christian, FAVARD Anne, EYMARD Carinne, LEBRUN Serge, DOCHE Angeles, GOSSET Josette, FAYOL Jean-Marc.

ABSENT EXCUSE : COULANGES Philippe ayant donné pouvoir à LAGARDE Bernadette, LAGARNAUDIE Cécile ayant donné pouvoir à BLANCHARD Doris
Ces pouvoirs ont été donnés pour voter en leur nom.

ABSENT : CHAMINADE Yannick.

Convocation du conseil municipal : 12 février 2021,
Le quorum étant réuni, l'assemblée peut valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Josette GOSSET

La séance est ouverte à 18h45 par Madame Bernadette LAGARDE, Maire de NANTHEUIL.
Madame Josette GOSSET est nommée Secrétaire de séance.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, Madame le Maire, propose que la tenue de la séance soit faite à huis clos et ce en vertu de l'article L.2121-18 du code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire propose de faire un vote à mains levées.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

Ordre du Jour

1. Approbation du PV du Conseil du 19/01/2021.

Le procès verbal du Conseil municipal du 19 janvier 2021 est adopté à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

2. Travaux de construction d'un bâtiment de stockage : choix des entreprises

Madame le Maire rappelle qu'en date du 19/01/2021, le Conseil municipal a approuvé le projet de construction d'un bâtiment de stockage (hangar technique) destiné à mettre en sécurité le tracteur de la commune ainsi que divers matériels et outillages avec un plan de financement prévoyant un coût global de dépenses à hauteur de 22.142.91€ HT (terrassment, fondations, bâtiment et honoraires prestations).

Pour les marchés d'une valeur inférieure à 40 000 € HT, l'acheteur public a pour seule obligation de choisir une offre pertinente, de faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même fournisseur lorsqu'il y a plusieurs offres susceptibles de répondre à son besoin.

Pour cela en date du 8 février 2021, la Commission « Travaux » s'est réunie pour procéder à l'analyse et au classement des offres reçues selon une étude comparative basée sur la matrice de Pugh (cf pièce-jointe).

Elle a examiné :

- les devis de trois entreprises à savoir Ets VACHER, Ets GOURINCHAS, Ets MARCIREAU pour la réalisation de la maçonnerie de fondation pour un hangar de stockage de 101 m² / hauteur de 4.50 m,
- les devis des Ets SECA et Ets BARCONNIERE pour la réalisation de la construction et du montage du dit hangar,
- le devis des Ets CHAMINADE pour la préparation de la plateforme (seule entreprise positionnée).

Le classement ainsi obtenu a fait l'objet d'une validation par la Commission « travaux ».

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir entériner les classements validés par la Commission Travaux et de se prononcer sur le choix des entreprises retenues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

DE VALIDER le choix des entreprises pour la réalisation des travaux d'un bâtiment de stockage tel que ci-dessous énuméré :

- Ets GOURINCHAS pour la tranche de travaux de maçonnerie pour un montant de 6 900€ HT, soit 8 280€ TTC
- Ets CHAMINADE pour la préparation de la plateforme pour un montant de 2 240€ HT soit 2 688€ TTC
- Ets SECA pour la construction et la pose du hangar de stockage pour un montant de 10 682,91€ HT soit 12 819,49€ TTC

D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces se référant à cette opération,

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget d'investissement 2021 (opération 28 – article 2313) pour un total de 23 787,49€ TTC.

3. Travaux de sécurisation et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la terrasse du snack-bar du plan d'eau de Nantheuil : choix des entreprises.

Madame le Maire rappelle qu'en date du 19/01/2021, le Conseil municipal a approuvé le projet de travaux de sécurisation et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au niveau de la terrasse du snack-bar du plan d'eau avec un plan de financement prévoyant un coût global de dépenses à hauteur de 20 108€ HT (mise à niveau du sol, compactage, coulage d'un béton lavé sur 145 m² ainsi que des aménagements des abords de la terrasse).

En date du 8 février 2021, la Commission « Travaux » s'est réunie pour procéder à l'analyse et au classement des offres reçues (selon une étude comparative basée sur la matrice de Pugh ci-jointe).

Elle a donc examiné le devis des Ets CHAMINADE pour la fourniture et le profilage de 85 m³ de terre ainsi que les devis de trois entreprises, Ets VACHER, Ets GOURINCHAS et Ets MARCIREAU, pour la réalisation de la maçonnerie d'une terrasse de 145 m².

Le classement ainsi obtenu a fait l'objet d'une validation par la Commission « travaux ».

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir entériner les classements validés par la Commission Travaux et de se prononcer sur le choix des entreprises retenues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

DE VALIDER pour la réalisation des travaux de sécurisation et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la terrasse du snack-bar du plan d'eau, le choix des entreprises tel que ci-dessous énuméré :

- Ets GOURINCHAS pour la tranche de travaux de maçonnerie pour un montant de 13 678€ HT, soit 16 413,60€ TTC
- Ets CHAMINADE pour la fourniture et profilage de terre végétale pour un montant de 2 676,50€ HT, soit 3 211,80€

D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces se référant à cette opération,

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget d'investissement 2021 (opération 97- article 21318) pour un total de 19 625,40€ TTC.

4. Mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des titres de locations des appartements et logement du bourg.

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'en plus des modes de règlement classique (espèces, chèques) des factures émises (titres) dans le cadre des loyers du logement et des appartements communaux, il est possible pour la commune de mettre en place le prélèvement automatique.

Ce système présente plusieurs avantages. Il permet de simplifier la démarche de règlement des usagers (en leur évitant les déplacements en Trésorerie de Thiviers, les envois postaux, les frais bancaires liés aux virements et les oublis ou retard de paiement) tout en assurant à la Commune des flux de trésorerie plus réguliers, à la date qui lui convient, et en accélérant l'encaissement des produits locaux.

Il permet ainsi de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le sujet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

AUTORISE le prélèvement automatique pour le paiement des prestations des services communaux concernant les loyers du logement et des appartements communaux à compter du loyer de mars 2021,

PRECISE que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée,

CHARGE Madame le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

5. Questions diverses (arrivée de Monsieur Matthieu DOOM à 20h) :

- **Demande d'Intention d'Aliéner** : Madame le Maire présente à l'assemblée les sept derniers dossiers reçus en Mairie. Elle précise également que le Droit de Prémption Urbain ne sera plus sur la totalité de la commune mais concentré sur un périmètre précis dans un rayon autour du bourg. La Commune est en attente de la délibération de la CCPL pour ensuite présenter ce dossier en Conseil municipal.
- **Point sur la commission « travaux »** : Madame le Maire explique à l'assemblée que la réunion travaux s'est réunie en date du 8 février 2021 afin de faire le point sur l'ensemble des travaux nécessaires et urgents à réaliser durant l'année 2021.

1. Travaux : Plan d'eau des Grésilles.

Suite aux remarques issues du passage sur site de M. LADEUIL, Agent de O.F.B. (Office Français de la Biodiversité) de décembre 2020, remarques formulées téléphoniquement auprès de Madame le Maire et de M. Matthieu DOOM, lequel a pris en charge ce dossier, nous débutons la phase de curage :

- des bassins de décantation en amont,
- du bassin de décantation en aval,
- du fond du plan d'eau au niveau de la bande de vidange.

Ces travaux seront réalisés par un professionnel de Travaux Publics en milieu aquatique, et s'élèvent à la somme de 17 450€ HT.

2. Travaux pour l'extension de 380 mètres linéaires (ml) en 63 PEHD avec reprise de 2 branchements aux Marimonts : lieudit les Ranneaux, un devis a été établi par la SOGEDO pour un montant de 19 404 ,36 HT afin de rétablir une alimentation conforme pour la distribution de l'eau en vue de terrain à bâtir.

Les Ranneaux étant limitrophe avec la commune de Thiviers, l'eau étant distribuée par la SOGEDO, il a été convenu d'un commun accord de la répartition suivante pour la prise en charge des travaux :

- Commune de Thiviers = 60 %
- Commune de Nantheuil = 40%

3. Création d'un aqueduc et d'un fossé Rue des Rossignols suite à la construction de maisons d'habitation, il est nécessaire de reprendre le talus et créer un fossé ainsi qu'un nouvel aqueduc dont le coût s'élève à 3 577,97€ TTC.

4. Réaménagement du terre plein sis sur la RN 21, lieudit Le Petit Gué pour un montant de 2 744,96€ TTC.

- **Point sur la commission « finances »** : Monsieur Raphaël CHIPEAUX précise qu'une Commission Finances s'est tenue ce lundi 15 février afin de faire le point sur les résultats de l'année 2020 et sur les projets d'investissement à prévoir en 2021. Au titre de l'année 2020, le budget de fonctionnement fait apparaître un excédent de près de 55.000€, ce qui porte l'excédent cumulé, au 31 décembre 2020, à environ 398.000€ (avant affectation du résultat). Si cette situation s'avère globalement satisfaisante, il faut rester particulièrement vigilant car de nombreuses dépenses d'investissement sont prévues (cf travaux énumérés précédemment + projet d'adressage + tracteur...). Raphaël CHIPEAUX appelle à la stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement pour l'année 2021, sachant qu'il y a toujours des

incertitudes sur le niveau des recettes attendues (dotations de l'état). Il est important de conserver une capacité d'autofinancement suffisante pour les années à venir.

- **Point sur la vaccination contre la COVID 19** : Madame Patricia GREGOIRE, en charge de la commission « vie Locale », précise que depuis le dernier conseil municipal, avec Mesdames Angeles DOCHE et Josette GOSSET, chaque personne de plus de 75 ans résidant sur la commune a été contactée afin de se voir préciser les démarches à suivre pour se faire vacciner et échanger sur toutes les questions relatives à ce sujet.

- **Point sur la Mutuelle Nationale Territoriale des agents** : Madame Josette GOSSET expose à l'assemblée qu'en date du 9 février elle a rencontré, avec la secrétaire de Mairie, Madame Marie Laure VERDIER, responsable développement en Dordogne et Haute Vienne pour la MNT (Mutuelle Nationale des Territoriaux) pour une présentation de cette mutuelle dédiée aux professionnels des collectivités qu'ils soient titulaires ou contractuels.

Les missions de la MNT : assurer les agents dans plusieurs domaines, la complémentaire santé pour le maintien des salaires et la complémentaire prévoyance pour des garanties liées aux accidents de la vie.

Aujourd'hui, à Nantheuil, les agents titulaires paient leurs cotisations prévoyance, à hauteur de 1,80%.

Pour rappel, dans le statut de la Fonction Publique Territoriale :

- Depuis le 8 novembre 2011, les employeurs peuvent ou pas participer aux financements des cotisations.
- A partir de mars prochain, suite à la réforme de la Fonction Publique territoriale, une ordonnance obligera l'employeur public à participer à une garantie labellisée en santé et prévoyance.

Les raisons : C'est un besoin vital en santé pour ces agents à faibles revenus et souvent exposés. Le statut de la Fonction Publique est insuffisant sur la prévoyance.

Comment participer :

Les collectivités peuvent contribuer selon deux procédures :

La convention de participation : l'agent reçoit une participation financière de sa collectivité uniquement s'il souscrit à un contrat sélectionné par la collectivité à l'issue d'une procédure de mise en concurrence

La labellisation : L'agent choisit une offre parmi un ensemble d'offres jugées solidaires et il reçoit une participation financière de sa collectivité.

Madame VERDIER se propose de venir tenir une permanence, journée d'information, pour les agents et les élus qui voudraient s'informer.

Madame le Maire précise que ce point fera partie de l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

- **Plan d'eau : zéro déchet**. Sur la demande de Madame le Maire, M. Philippe COULANGES en charge de la communication a été sollicité afin de réaliser une affiche invitant les usagers du plan d'eau à laisser le site propre et à repartir avec leurs déchets.

L'affiche proposée a reçu la validation de l'ensemble du Conseil municipal.

- **Cérémonie du 19 mars** : Madame le Maire informe que dans le cadre du respect des consignes sanitaires, la Cérémonie du 19 mars, en souvenir et recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie,

fera l'objet d'un simple dépôt de gerbe au monument aux morts de la commune par M. TRARIEUX représentant de la FNACA et Madame le Maire.

- **Travaux SMDE24** : Madame le Maire informe l'assemblée que M. Albert POUQUET du SMDE24 a précisé que le déplacement de la conduite d'eau du Puy Saint Jean et des Grésilles est mis en appel d'offres courant semaine 8 avec réponses des entreprises au 15 mars 2021.

La séance est levée à 20 heures 50.

Le Maire, Bernadette LAGARDE

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE de NANTHEUIL" at the top, "2480" in the center, and "DORDOGNE" at the bottom, with a central emblem.

Annexes

ETUDE COMPARATIVE PROJET DE CREATION D'UN HANGAR DE STOCKAGE

Cette étude comparative est basée sur la matrice de Pugh, matrice de décision, qui est un outil simple d'aide à la décision multicritères permettant de progresser dans la résolution de problèmes de décision où plusieurs objectifs doivent être pris en compte. En appliquant plusieurs critères de décision simultanément, l'objectif de cet outil est d'effectuer le choix optimal.

Partant de la même demande de devis pour arriver à un produit final identique, la solution la plus avantageuse est la solution ayant en total la notation la plus importante. Cette notation est la somme de la résultante de la pondération de critère par une note de -1 ; 0 ou 1 :

- ✓ Note -1 : solution ou proposition inférieure à la solution de référence
- ✓ Note 0 : solution ou proposition égale à la solution de référence
- ✓ Note +1 : solution ou proposition supérieure à la solution de référence

Les choix de la commission travaux, en plus de l'expertise technique des travaux, ont été également réalisés en prenant en compte les résultats de cette étude comparative. Ainsi sont retenus :

- Ets GOURINCHAS pour la tranche de travaux de maçonnerie : 6 900€ HT
- Ets CHAMINADE pour la préparation de la plateforme : 2 240€ HT
- Ets SECA pour la construction et la pose du hangar de stockage : 10 682.91€

Tableau comparatif des devis de réalisation de la maçonnerie de fondation pour un hangar de stockage de 101m2/ hauteur 4.50.

Critère de décision	Pondération	Ets VACHER		Ets GOURINCHAS		Ets MARCIREAU	
Coût fourniture	2	1	2	1	2	1	2
Transport fourniture	2	1	2	1	2	1	2
Implantation	1	1	1	1	1	1	1
Terrassement	1	1	1	1	1	1	1
Réalisation travaux	3	1	3	1	3	1	3
Prix total HT	3	-1	-3	1	3	0	0
Prix total HT en €		8 220		6 900		7 760	
		TOTAL	6	TOTAL	12	TOTAL	9

Tableau comparatif des devis de réalisation de la construction et le montage d'un hangar de stockage de 101m2/ hauteur 4.50.

Critère de décision	Pondération	Ets SECA		Ets BARCONNIERE	
Coût fourniture	2	1	2	1	2
Transport fourniture	2	1	2	1	2
Implantation	1	1	1	1	1
Terrassement					
Réalisation travaux	3	1	3	1	3
Prix total HT	3	1	3	-1	-3
Prix total HT en €		10 683		18 130	
		TOTAL	11	TOTAL	5

ETUDE COMPARATIVE PROJET SECURISATION TERRASSE PLAN D'EAU

Cette étude comparative est basée sur la matrice de Pugh, matrice de décision, qui est un outil simple d'aide à la décision multicritères permettant de progresser dans la résolution de problèmes de décision où plusieurs objectifs doivent être pris en compte. En appliquant plusieurs critères de décision simultanément, l'objectif de cet outil est d'effectuer le choix optimal.

Partant de la même demande de devis pour arriver à un produit final identique, la solution la plus avantageuse est la solution ayant en total la notation la plus importante. Cette notation est la somme de la résultante de la pondération de critère par une note de -1 ; 0 ou 1 :

- ✓ Note -1 : solution ou proposition inférieure à la solution de référence
- ✓ Note 0 : solution ou proposition égale à la solution de référence
- ✓ Note +1 : solution ou proposition supérieure à la solution de référence

Les choix de la commission travaux, en plus de l'expertise technique des travaux, ont été également réalisés en prenant en compte les résultats de cette étude comparative. Ainsi sont retenus :

- Ets GOURINCHAS pour la tranche de travaux de maçonnerie : 13 678€ HT
- Ets CHAMINADE pour la fourniture et le profilage de 85m³ de terre : 2 676.5€ HT

Tableau comparatif des devis de réalisation de la maçonnerie d'une terrasse de 145m³.

Critère de décision	Pondération	Ets VACHER		Ets GOURINCHAS		Ets MARCIREAU	
Coût fourniture	2	1	2	1	2	1	2
Transport fourniture	2	1	2	1	2	1	2
Implantation	1	1	1	1	1	1	1
Terrassement	1	1	1	1	1	1	1
Réalisation travaux	3	1	3	1	3	1	3
Prix total HT	3	0	0	1	3	-1	-3
Prix total HT en €		16 313		13 678		17 432	
		TOTAL	9	TOTAL	12	TOTAL	6